



## Commission Régionale d'Outre-Mer

SAISON 2021 / 2022

### PROCÈS-VERBAL N°20

Réunion du 16 mars 2022

---

**Présents :** MM. Rosan ROYAN (Comité de Direction), Lucien SIBA, Thierry LAVOL, Karil POLYGONE, Hugues DEFREL, Michel ESCHYLLE, Paul MERT

**Excusé :** M. Willy RANGUIN.

---

#### Tirage des 1/4 de finale :

- 24475642 : ULTRA MARINE VITRY / VILLEPINTE FLAMBOYANTS
- 24475643 : VILLEPARISIS USM / GRANDE VIGIE FC
- 24475644 : ST DENIS RC / STE GENEVIEVE ASL
- 24475645 : OUTRE MER ACS / AMICALE DOM TOM RATP

#### **24475645 : OUTRE MER ACS / AMICALE DOM TOM RATP du 30/03/2022**

Courriel du club d'OUTRE MER demandant l'inversion de la rencontre sur les installations d'AMICALE DOM TOM RATP.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'AMICALE DOM TOM RATP.

#### **24475644 : ST DENIS RC / STE GENEVIEVE ASL du 30/03/2022**

Courriel du club de ST DENIS RC demandant d'avancer la rencontre au 24/03/2022 sur le stade Auguste Delaune N°3 à ST DENIS.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de STE GENEVIEVE ASL.

#### **24475643 : VILLEPARISIS USM / GRANDE VIGIE FC du 30/03/2022**

Courriel du club de VILLEPARISIS USM demandant d'avancer le match au 23/03/2022 à 20h30 sur le stade des Petits Marais N°3 à VILLEPARISIS.

Accord de GRANDE VIGIE FC.

Accord de la Commission.

Les 1/4 de finales sont à jouer au plus tard le 30/03/2022 à 20h (date butoir). Possibilité de jouer avant cette date avec l'accord des deux clubs.

La rencontre sera automatiquement inversée en cas d'indisponibilité de terrain.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre à la charge des 2 clubs.